

Le problème
de l'enseignement spécial en Pologne.

Je prend la parole pour exprimer d'abord mon regret que M-me dr Maria Grzegorzewska, la grande initiatrice de la pédagogie spéciale et protectrice des anormaux ne se trouve pas parmi nous.

C'est en qualité d'élève et de collaborateur que j'essaierai d'exposer le problème de l'enseignement spécial en Pologne.

Des premiers essais de former des institutions pour les enfants anormaux en Pologne datent du commencement du XII^e siècle. Au cours du siècle passé la Pologne, n'ayant plus d'indépendance politique, n'avait pas le climat propre pour comprendre le besoin d'organisation de l'enseignement spécial et pour résoudre ses problèmes dans la vie réelle.

Lorsque nous avons acquis l'indépendance toute les formes d'instruction scolaire pouvaient se développer librement. Dans les grandes villes on commençait à fonder des classes et des écoles pour les enfants arriérés et moralement abandonnés. En 1918 on organisait les premiers cours en vue de préparer des instituteurs pour les écoles spéciales et deux ans plus tard l'Institut de Phonétique fut fondé.

Depuis l'année 1921 lorsque fut organisé au Ministère la Section d'Ecoles Spéciales et lorsque fut créé l'Institut de Pédagogie Spéciale de l'Etat sous la direction de dr Maria Grzegorzewska, l'organisation de l'enseignement spécial a trouvé sa propre voie.

L'Institut formait les maîtres pour les écoles spéciales et cherchait à résoudre les problèmes scientifique

et didactique dans le domaine de sa spécialité. Le programme d'études dans ses 4 facultés portait d'une part sur les questions générales de l'enseignement spécial, d'autre part sur les questions particulières de l'éducation des arrières, ^{surd-muets} aveugles, sourds, moralement abandonnés. Pendant la deuxième année d'études chacun accomplissait le stage dans une école de type correspondant et écrivait une dissertation sur un thème choisie. Le diplôme de l'Institut conférait le droit d'enseigner uniquement dans un domaine spécial et ne pouvait être délivré qu'aux personnes possédant déjà le brevet de maître d'école primaire.

L'Institut de Pédagogie Spéciale comprenait les institutions suivantes:

1. Le Laboratoire Psychopédagogique,
 2. La Bibliothèque,
 3. Le Musée d'éducation spécial,
 4. L'École d'Application,
 5. Centre de Consultations de pédagogie médicale pour les parents des enfants anormaux
- et 6. Centre de Consultations orthophoniques.

Le Laboratoire Psychopédagogique organisait le dépistage de débilité mentale à Varsovie, dirigeait des cours destinés pour les directeurs d'écoles spéciales qui étaient chargés de la sélection en province. Le Laboratoire est devenu le centre de travail de sélection pour tout le pays, a adapté les tests de Binet - Terman aux enfants polonais et a ramassé des données abondantes d'arriération.

En profitant de l'expérience du Laboratoire de l'Institut le Ministère de l'Instruction Publique a normalisé la méthode de la sélection des enfants débiles mentaux. Après une observation méthodique à l'école pour les normaux pendant une à deux années les enfants suspect d'arriération

sont examinées en vue de leur sélection pour les écoles spéciales par un psychologue ou par un directeur d'école spéciale. L'examen psychologique et l'observation méthodique sont des étapes fondamentales de la sélection scolaire. La dernière étape de cette sélection c'est l'observation experte faite par un maître à l'école spéciale avec l'aide du Cahier Biographique de Maria Grzegorzewska.

Il y avait dans notre pays encore un autre centre de pédagogie spéciale: c'était la Section de l'Enseignement Spécial de l'Association des Instituteurs Polonais. Cette Section sous la direction de dr Maria Grzegorzewska réunissait les maîtres spécialistes et défendait les intérêts de ses membres. Grâce aux efforts de la Section les maîtres ayant possibilité d'enseigner dans les écoles spéciales touchaient un traitement supérieur d'un grade à celui des instituteurs des écoles primaires ordinaires.

La Section publie une revue trimestrielle: "Ecole Spéciale" sous la rédaction de M-me Grzegorzewska, organe consacré à l'étude des problèmes théorétique et pratique de l'enseignement spécial. Cette publication assure les liaisons parmi tout les instituteurs spécialistes dans notre pays et les relations entre la Pologne et les autres nations. Le résumé français à la fin de chaque numéro facilite le contact avec tout le monde culturel. 120 revues étrangères envoyaient leurs publications et travaux à la rédaction de notre organe. Les 15 volumes de cette "Ecole Spéciale" forment un ensemble imposant d'études des essentiels problèmes psychologiques, psychopathologiques, sociologiques, médicaux, pédagogiques et méthodiques de toutes les sections de l'enseignement spécial.

La Section en collaboration avec l'Institut a organisé deux Congrès de spécialistes en 1925 et en 1934; le troisième

congé en 1939 ne se renouvellait pas à cause de la guerre.

L'Institut de Pédagogie Spéciale et la Section ont pour but d'approfondir les méthodes et d'élever le niveau d'éducation et d'organisation.

Déjà une vingtaine d'années nous avons introduit dans tous les types d'écoles spéciales la méthode de centres d'intérêt. Michał Wawrzynowski, directeur de l'École d'Application et Professeur de l'Institut, a élaboré le premier programme pour les enfants arriérés en appliquant la méthode Decroly. Ensuite on ^a adaptés cette méthode aux moralement abandonnés, aveugles et sourd-muets. Nous cherchons le matière d'enseignement dans les expériences vécues par l'enfant dans son milieu pour le mener vers les questions nouvelles plus abstraites. Les programmes de nos écoles sont différents dans les différents milieux et circonstances. Nos centres d'intérêt sont vifs, différenciés et correspondent aux saisons de l'année. Nous avons pour but d'une part la compensation des ~~defects~~ ^{fautes} psychophysiques de chaque enfant anormal et d'autre part son développement total.

Nous avons profondément accentué la nécessité essentielle d'apprentissage professionnel dans les écoles spéciales. Il y avait beaucoup de difficultés pour résoudre cette question. Mais nous avons compris leur signification et nous avons été sur la bonne voie pour chercher des moyens de la résoudre.

L'état d'écoles professionnelles spéciales démontre le tableau I.

Dans notre pays les anormaux à leur sortie des établissements restaient sous la protection des associations sociales.

Des groupes anciens d'élèves se rattachaient à leurs écoles maternelles. Il existait aussi des organisations privées se vouant à la protection de différentes catégories d'anormaux. Leurs efforts tendaient surtout à grouper la jeunesse.

Enfin nous devons faire l'examen du problème d'obligation scolaire concernant les enfants anormaux en Pologne. Ce principe n'était jamais mis en doute. La loi fondamentale portant sur l'organisation scolaire prévoit cette obligation pour les enfants débiles mentaux, aveugles, sourd-muets et moralement abandonnés. Mais suivant l'article 13 de cette loi "les enfants anormaux peuvent être exemptés de cette obligation si une section spéciale n'a pas été organisée pour eux". En pratique l'obligation scolaire n'existait que pour les aveugles et sourd-muets surtout dans les provinces de l'ouest. Les arriérés et moralement abandonnés possédaient les écoles spéciales dans les grandes villes où le nombre d'habitants dépasse 50.000, tandis que dans les villes de 20 à 50.000 il n'existait que des classes spéciales annexées aux écoles primaires ordinaires.

Le nombre de ces centres scolaires augmentait toujours. Avant tout nous observons un rapide et constant accroissement d'institutions pour les arriérés de 8 à 73 et de ce d'élèves de 360 à 9500, c'est à dire 11 fois (le tableau II)

Et voilà sur le tableau III le nombre d'institutions spéciales en Pologne en 1939.

Avant la guerre nous avons eu quelques centaines de spécialistes qui travaillaient sous la direction de l'Institut de Pédagogie Spéciale. Les méthodes de l'enseignement se perfectionnaient continuellement. Le problème de l'éducation spécial devenait familier avant tout dans les cercles de pédagogues, de médecins et de leaders de la vie sociale. Nous "spécialistes", nous avons eu de jolies perspectives, beaucoup de projets....

A la veille de la nouvelle année scolaire des séroplanes allemands commencèrent à bombarder des villes et des

villages polonais. Nous avons les documents qui prouvent, qu'ils attaquaient la population civile: des paysants à la campagne, des bergers sur le pâturage. Sans déclarer la guerre des troupes de barbares de l'ouest envahirent notre pays. Ils avaient pour but la conquête un large "Lebensraum". La nation polonaise était condamnée à l'extermination.

Notre enfant était privé d'école. Souvent les parents étaient fusillés et les petits êtres humains mouraient de faim. Quelques centaines de milles de petits enfants étaient tués ou exportés en Allemagne. Gestapo organisait des chasses sur les rues de nos villes. Nous n'étions jamais tranquils lorsque nos enfants étaient en dehors de la maison; pas plus à la maison, où à chaque moment on était menacé par les agents allemands.

Il faut ramasser des documents de la plus grande barbarie du XX siècle. Jusqu'à présent nous savons que les enfants dans énormes de quelques établissements étaient fusillés ou asphyxiés par le gaz.

La jolie et fine construction de l'enseignement spécial fut détruite.

Beaucoup de directeurs et de maîtres de nos écoles - avec l'inspecteur Michal Wawrzynowski à la tête - étaient tués dans "Konzentrationslager". En général les Allemands ont tué 10 collaborateurs de l'Est. Nous n'avons maintenant ni bâtiments scolaires, ni installations, ni bibliothèque, ni matériel didactique.

A présent notre population est en migration de l'est de la "ligne de Curzon", de territoires Allemands, de France, d'Italie, de Grande Bretagne. Il y a énormément de problèmes à résoudre. Mais nous avons décidé que les problèmes de la culture nationale et de l'instruction publique ont la priorité entre tous les autres.

Dans la nouvelle réalité nous commençons à reconstruire le grand édifice de l'enseignement. Nous n'avons perdu rien de

nos valeurs et de nos acquisitions.

L'Institut d'Etat de Pédagogie Spéciale sous la direction de dr Maria Gregorzewska et la Section d'Écoles Spéciales au Ministère de l'Instruction Publique sont créés de nouveau.

L'enfant anormal sera protégé dans la République Polonaise.